

UBP Asset Management (Europe) S.A.

287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg N° B 177 585

INFORMATION ET AVIS AUX ACTIONNAIRES DE

UBAM - EM INVESTMENT GRADE CORPORATE BOND

Luxembourg, le 26 janvier 2024

Chers Actionnaires,

UBP Asset Management (Europe) S.A. (ci-après la « Société de gestion »), avec l'approbation du Conseil d'administration d'UBAM, vous informe des décisions suivantes relatives au compartiment UBAM - EM Investment Grade Corporate Bond :

1. La dénomination du Compartiment changera et deviendra depuis la Date d'entrée en vigueur UBAM - EM Responsible Income Opportunities.
2. La classification SFDR sera l'Article 8 et non l'Article 6. Certaines informations sur la politique SFDR seront ajoutées aux informations précontractuelles SFDR jointes au dernier prospectus d'UBAM.
3. À compter du 26 février 2024, date d'entrée en vigueur des changements visés ci-après (la « Date d'entrée en vigueur »), la politique d'investissement actuelle du Compartiment sera modifiée comme suit (surlignés en gras):

Politique d'investissement actuelle

Compartiment libellé en USD et qui investit ses actifs nets principalement en obligations à taux fixes ou variables dont l'émission ou l'émetteur jouit au minimum d'une notation de BBB- (Fitch ou S&P) ou de Baa3 (Moody's), ou d'une notation jugée équivalente par le Gestionnaire d'investissement à la suite de son analyse, pour le même niveau d'ancienneté que l'émission, émises par :

- des sociétés domiciliées dans des Pays émergents, ou ;
- des sociétés de tous pays mais dont le sous-jacent est lié directement ou indirectement à des Pays émergents, ou ;
- des sociétés dont les risques sont liés directement ou indirectement à des Pays émergents.

Le Compartiment investira au moins 80 % en devises de pays de l'OCDE. Pour les investissements libellés dans une devise autre que l'USD, le risque de change sera largement couvert.

Accessoirement, les actifs nets du Compartiment pourront être investis *entre autres* dans :

- des obligations émises par des entités souveraines des Pays émergents, ou ;
- des obligations émises par des émetteurs non liés aux Pays émergents, ou ;
- des obligations émises ou garanties par des pays membres de l'OCDE ou par leurs collectivités locales ou encore par des autorités communautaires ou des organisations et institutions supranationales, régionales ou mondiales ;
- jusqu'à 20 % de ses actifs en obligations convertibles contingentes.

L'exposition à ces marchés peut être directe ou obtenue en recourant à des instruments financiers dérivés tels que les CDS.

À titre d'exception à la règle générale applicable aux Compartiments obligataires, ce Compartiment pourra investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets dans des valeurs mobilières de Pays émergents. L'exposition aux Pays émergents peut être accrue jusqu'à 120 % par le biais d'instruments dérivés.

Les investissements sous-jacents à ce Compartiment ne tiennent pas compte des critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (Article 7 du Règlement européen sur la taxinomie).

La valeur nette d'inventaire est exprimée en USD.

Le Compartiment est activement géré et utilise l'indice JPM Corporate EMBI DIVERSIFIED IG RI USD (l'Indice de référence) pour atteindre son objectif de performance. L'Indice de référence est représentatif de l'univers d'investissement et du profil de risque du Compartiment, bien que le Gestionnaire d'investissement dispose d'une grande latitude pour s'écarter des titres et de la pondération de l'Indice de référence.

Profil de l'investisseur type : ce Compartiment convient à l'investisseur qui a besoin dans son portefeuille d'une allocation dans des obligations bien diversifiées. L'investisseur doit avoir de l'expérience dans les produits volatils et les marchés financiers, et en particulier, les marchés liés aux Pays émergents. Il doit avoir un horizon minimum d'investissement de 3 ans et pouvoir accepter des pertes.

- Calcul du risque : méthode par les engagements

Nouvelle politique d'investissement

Compartiment libellé en USD et qui investit ses actifs nets principalement en obligations à taux fixes ou variables **libellées dans toute devise, notamment en devises de pays émergents, et émises par des entreprises, des entités quasi-souveraines ou des Pouvoirs publics domiciliés ou exerçant la majeure partie de leur activité économique dans des Pays émergents ou qui sont inclus dans l'indice J.P. Morgan ESG EMBI Global Diversified IG Index ou J.P. Morgan ESG CEMBI Broad Diversified High Grade Index (les « Indices de référence »)**

L'exposition à ces marchés peut être directe ou obtenue en recourant à des instruments financiers dérivés tels que les CDS, CDS indicels, contrats de change à terme (NDF notamment), options de change, swaps de taux d'intérêt, contrats à terme, options, Credit Linked Notes et FX Linked Notes.

Le Compartiment peut recourir à des instruments dérivés à des fins d'investissement et de gestion efficace du portefeuille.

Les Pays émergents peuvent comprendre des investissements en Chine via Bond Connect, à hauteur de 20 % de la valeur nette d'inventaire. Veuillez vous reporter au chapitre « [FACTEURS DE RISQUE](#) » de ce prospectus.

Ce Compartiment pourra investir jusqu'à 35 % de ses actifs nets dans des produits « High Yield » et/ou jusqu'à 100 % de ses actifs nets dans des valeurs mobilières de Pays émergents selon les règles de notation exposées à la section intitulée « [Compartiments obligataires](#) ». L'exposition aux Pays émergents peut être accrue jusqu'à 150 % de ses actifs nets par le biais d'instruments dérivés, à l'exclusion de l'exposition à des devises étrangères. En outre, l'exposition de change est gérée de façon souple. Le Compartiment peut investir, en outre, jusqu'à 10 % en ETF à revenu fixe des Marchés émergents, et jusqu'à 20 % en Obligations convertibles contingentes.

Utilisation des Indices de référence

Le Compartiment est géré activement et le Gestionnaire d'investissement a le pouvoir discrétionnaire de choisir les investissements du Compartiment, sous réserve que le Compartiment investisse au moins 51 % de sa valeur nette d'inventaire dans des émetteurs au sein de l'indice de référence composé : J.P. Morgan ESG EMBI Global Diversified IG Index et J.P. Morgan ESG CEMBI Broad Diversified High Grade Index ou dans des émetteurs domiciliés ou exerçant la majeure partie de leur activité économique dans des Pays émergents. À cette fin, le Gestionnaire d'investissement se référera aux éléments suivants :

- **Indices J.P. Morgan ESG EMBI Global Diversified IG Index à hauteur de 50 % et J.P. Morgan ESG CEMBI Broad Diversified High Grade Index à hauteur de 50 % (« l'Indice de référence »), qui ne sont pas destinés à être utilisés dans le cadre de la construction du portefeuille du Compartiment. Le Compartiment adopte une approche axée sur le rendement total et peut s'écarter sensiblement de ses Indices de référence. Le Compartiment visera un rendement de SOFR + 250/300 pb par an sur une période d'investissement recommandée d'au moins 5 ans. Indices J.P. Morgan EMBI Global Diversified IG Index à hauteur de 50 % et J.P. Morgan CEMBI Broad Diversified High Grade Index à hauteur de 50 % (l'« Indice de référence ESG Reporting ») afin d'évaluer l'impact des critères de sélection ESG sur l'univers d'investissement du Compartiment. L'Indice de référence ESG Reporting n'est pas destiné à être utilisé dans le cadre de la construction du portefeuille du Compartiment, à des fins de gestion des risques pour**

surveiller le risque actif ou pour comparer la performance du Compartiment. De plus amples informations sont disponibles sur le site du fournisseur de l'Indice de référence à l'adresse www.jpmorgan.com/insights/research/index-research/composition-docs.

Le Gestionnaire d'investissement reconnaît que les risques en matière de durabilité décrits au chapitre « **FACTEURS DE RISQUE** » peuvent avoir un impact sur la performance du Compartiment. L'évaluation des risques en matière de durabilité est complexe et nécessite des jugements subjectifs, qui peuvent être basés sur une analyse ESG qui combine des recherches internes et externes menées par divers Fournisseurs de données ESG, y compris, mais sans s'y limiter, MSCI ESG Research, ISS ou RepRisk. Ces données qui pourraient être difficiles à obtenir et/ou incomplètes, estimées, obsolètes ou autrement très inexactes ne peuvent pas garantir que l'évaluation du Gestionnaire d'investissement déterminera correctement l'impact des risques de durabilité sur les investissements du Compartiment.

Le Compartiment peut investir dans des instruments dérivés. Les instruments dérivés ne contribuent pas à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment. L'utilisation d'instruments dérivés ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les caractéristiques E et S.

Bien que ce Compartiment soit classé Article 8 selon le Règlement SFDR, ses investissements sous-jacents ne tiennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (Article 7 du Règlement sur la Taxinomie de l'UE).

Ce Compartiment promeut les caractéristiques E et/ou S et dispose d'une proportion d'investissements durables tels que décrits dans les informations précontractuelles jointes au présent Prospectus. De plus amples informations sur les approches ESG et en matière de Taxinomie du Compartiment sont disponibles dans les informations précontractuelles SFDR jointes au présent Prospectus.

La valeur nette d'inventaire est exprimée en USD.

Profil de l'investisseur type : ce Compartiment convient à l'investisseur qui a besoin dans son portefeuille d'une allocation dans des obligations bien diversifiées. L'investisseur doit avoir de l'expérience dans les produits volatils et les marchés financiers, et en particulier, les marchés liés aux Pays émergents. Il doit avoir un horizon minimum d'investissement de 5 ans et pouvoir accepter des pertes.

- **Calcul du risque : méthodologie de la VaR absolue.**
- **Méthode de calcul de l'effet de levier : somme des notionnels**
- **Effet de levier anticipé : 500 %. Il est rappelé que l'effet de levier peut être supérieur en fonction des conditions de marché.**

En outre, ce Compartiment sera autorisé à investir jusqu'à :

- 20 % (au lieu de 10 % actuellement) dans des Produits structurés de crédit.

Les actionnaires d'UBAM - EM Investment Grade Corporate Bond qui sont en désaccord avec les changements susmentionnés concernant le(s) Compartiment(s) dans lesquels ils ont investi pourront demander sans frais le rachat de leurs actions dans le Compartiment en question pendant une période d'un mois à compter de la date du présent avis jusqu'à la Date d'entrée en vigueur.

UBP Asset Management (Europe) S.A.